

2013

Eclaircissements sur le jugement des associations 7



Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân

www.spfbirmingham.com

1/16/2013

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer. Ceci étant dit:

Lors du séminaire d'Agadir au Maroc organisé par l'association salafi Dâr Al-Hadîth avec la participation de Cheikh Sâlih bnou Sa'd As-Souhaymî et de Cheikh Mohammad bin Ramzân Al-Hâjirî -qu'Allah les préserve tous deux- la question suivante fut posée par Cheikh Mohammad bin Ramzân Al-Hâjirî à Cheikh Sâlih bnou Sa'd As-Souhaymî sur les associations :

"Beaucoup de questions sont arrivées au sujet d'une affaire que je vais exposer à votre éminence.

Nous, les frères salafis, voulons établir une Dâr Al-Hadîth afin de faire mémoriser (aux gens) le Coran et la Sunnah et de se mettre en contact avec les gens de science et de bénéficier d'eux mais certains frères se sont opposés à nous disant que ce sont des organisations et des

associations et les associations sont les filles du sectarisme. Quel est votre conseil à ce type de gens ?".

Réponse de Cheikh Sâlih bnou Sa'd As-Souhaymî :

"Je dis : Ô frères ! Les associations sont de deux types :

Un type dont le but n'est que de s'organiser rien d'autre.

L'organisation des affaires d'une organisation légiférée à laquelle la Religion appelle car la Religion aime, appelle à la perfection des affaires.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Allah aime ceux qui combattent dans Son chemin en rang serré pareils à un édifice renforcé".

Sourate As-Saff v.4.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Et cramponnez-vous tous ensemble au «Ḥabl» (câble) d'Allah et ne soyez pas divisés".

Sourate Âli 'Imrân v.103.

Le Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ organisait les rangs, il les organisait dans le jihâd et dans la prière etc.

Donc, si le but de fonder une association spécifique est d'organiser les affaires afin que ce ne soit pas l'anarchie et que ce ne soit pas un jouet

dans les mains de quiconque ou que quelqu'un ne s'en accapare et sans qu'il n'y ait d'alliances spécifiques ou d'allégeances sectaires.

Sois attentif à ces conditions !

Qu'elle soit exempte d'allégeances sectaires.

Deuxièmement : qu'elle soit exempte d'alliances sectaires.

Troisièmement : qu'elle soit exempte de toute transgression de la Religion comme de faire des concessions sur un point de la Législation et de la Religion et ce afin que tous les gens se joignent à nous.

Cela est pratiqué par beaucoup d'associations sectaires.

La quatrième condition: que le but de cette association ne soit que pour l'organisation des affaires afin que cela ne soit pas l'anarchie.

La cinquième condition : que des conditions ne nous soient pas imposées par ceux dont nous désirons l'aide surtout si ceux qui imposent les conditions ont une orientation comment ? Sectaire !

Donc si elle en est exempte, si ceux qui veulent fonder une association se tiennent à ces conditions je ne vois aucun mal quant à cette association du tout.

Et moi qui vous parle je suis membre d'une association où le Coran est mémorisé à Médine et membre de comités qui ressemblent aux associations mais ne sont pas des associations.

Je dis : la divergence n'est pas sur l'appellation : que cela soit appelé une association ou pas appelé une association. La divergence n'a commencé que parce que certaines associations (sont) établies sous des organisations sectaires spécifiques alors que moi je vous ai cités des conditions et il se peut que mon frère (cheikh bin Ramzân) rajoute d'autres conditions.

Je vous ai rajouté des conditions spécifiques, des conditions pour la permissibilité de fonder une association.

En plus de cela (dans) certains pays surtout certains pays qui ne sont pas islamiques, il n'est possible qu'ils permettent à qui que ce soit une activité que si cela se fait sous l'égide d'une association spécifique qui est inscrite auprès du gouvernement !

N'est-ce pas ?

Ce qui est important c'est que ceux qui sont choisis pour s'occuper de cette association ne soient pas des sectaires qui ont des allégeances secrètes et qu'il n'y ait pas des alliances selon des manières spécifiques : "untel a fait telle chose on va l'écarter" "untel on va l'écarter car il n'a pas fait telle et telle chose" "untel on va l'écarter car il a dit telle ou telle chose". Non ! Soyez attentifs ! C'est cela la différence entre l'association que les sectaires établissent et l'association au sujet de laquelle je vois qu'il n'y aucun mal si les frères salafis la fondent et ce n'est rien de plus qu'une organisation (des affaires). Une sorte d'organisation.

Untel s'occupe de telle chose et untel est responsable de telle chose.

Untel est responsable de telle chose et untel est responsable de la caisse.

Untel... Des choses normales !

Pour commencer les dawâwîn¹ : qui les a affirmées après le Messager d'Allah صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ ? 'Omar bnou Al-Khattâb !

Celles-ci (les associations) sont comme les dawâwîn Ô cheikh !

Comme les dawâwîn du gouvernement. Pouvons-nous nous faire objection en disant que les dawâwîn que le gouvernement a établis pour la surveillance de telle ou telle chose, pouvons-nous dire qu'établir ces dawâwîn est illicite ?

Cela n'est pas correct !

Donc moi je vois que vous ne divergiez pas à ce sujet mais de plus nous demandons à Allah qu'Il bénisse les efforts des frères et ils se doivent de les fonder qu'elles soient appelées associations ou autre avec les conditions et les restrictions que j'ai dites et qu'ils organisent leurs affaires et qu'ils demandent un financement de ceux qui ne leur imposent pas des sectarismes ou quelque chose de similaire.

Moi je vois qu'il n'y pas de mal à cela avec La Permission d'Allah.

Et c'est Allah qui facilite".

Cheikh Mohammad bin Ramzân Al-Hâjirî:

"Le cheikh m'a demandé de rajouter mais je dis: ces (associations) sont à l'instar des écoles qui étaient connues chez les pieux prédécesseurs.

¹ N.d.t : Cabinets, administrations.

Les écoles sont connues et ont des legs pieux et ces associations et ce rassemblement et ces nobles cheikhs qui ont assisté tout cela n'est que par les efforts de leurs frères de l'association Dâr Al-Hadîth à Tikiwîn².

Est-ce vrai ou pas ?

Qu'Allah les récompense !

Ces noms ne changent pas les réalités mais je mets en garde contre deux choses en plus de ce contre lequel le cheikh a mis en garde.

Et c'est ce qui concerne le fait d'essayer de primer sur les autres et l'épreuve de l'argent.

Le fait d'essayer de primer sur les autres et l'épreuve de l'argent et aussi les femmes.

Ces trois choses il convient à l'individu d'être sur ses gardes quant à elles : le fait d'essayer de primer sur les autres et de chercher le leadership.

Oui les responsables demandent qu'il y ait quelqu'un qui soit leur interlocuteur et le responsable.

Oui quelqu'un de responsable de cette affaire en consultant ses frères et l'avis est consulté entre eux et s'ils divergent qu'ils reviennent aux gens de science et aucun d'entre eux n'a un avis qui ait préséance sur l'avis de l'autre et donc s'il est désigné au gouverneur alors il est comme celui à qui le gouverneur a donné l'autorisation de gérer les affaires de ce lieu

² N.d.t : à Agadir.

après que ses frères l'aient choisi ainsi que les finances et ce qui touche à cette affaire.

Quant au fait de dépasser les limites dans la récolte d'argent cela engendre des problèmes qui n'en finissent pas et il se peut qu'il mange (l'argent) sous le couvert de la mauvaise interprétation ou sous le couvert du fait qu'il y travaille et il se peut que des choses arrivent.

Des choses dont les conséquences ne sont pas louables.

Purifiez donc votre réputation de la récolte d'argent et utilisez-la à rassembler les gens pour la science.

Et parmi les questions étranges qui me sont arrivées aujourd'hui : quelqu'un qui critique ce rassemblement ! Pourquoi ?

Car il dit que dans ces organisations des sommes d'argent sont dépensées, qu'il est possible que tu fasses écouter aux gens une cassette ou que tu lises un livre et tu n'as donc pas besoin de dépenser de l'argent.

Qu'en dites-vous ?

C'est un mauvais homme ! Ce rassemblement l'exaspère et donc il vient avec cette ambiguïté !

Je ne dis pas que l'affaire des associations est autorisée de manière absolue ou interdite de manière absolue.

Mais je suis d'accord avec notre cheikh quant au détail qu'il a fait et je rajoute que les noms (de ces associations) sont ce qui a de plus proche des noms des écoles de science pour lesquelles les savants et les gouverneurs donnaient des legs pieux.

L'école unetelle et l'école unetelle parmi celles qui sont connues et la parole est à son excellence (Cheikh As-Souhaymî).

Et donc nous concluons par cela cette assise et nous nous préparons pour le cours d'après al-'ichâ".

Cheikh Sâlih bnou Sa'd As-Souhaymî :

"Je n'ai rien à rajouter mais je clarifie quelque chose :

Nous avons eu l'expérience dans certains pays islamiques de certaines associations qui ont été fondées sur une base sectaire ou une cupidité financière, elles ont eu pour conséquence que certains frères sont allergiques à quel mot ? Association ! Non ! Ne sois-pas allergique à cela Ô serviteur d'Allah !

Il est vrai que nous les avons vus lutter pour l'argent et cela c'est quand la situation arrive au point que le cheikh a indiqué concernant le fait d'être éprouvé par quoi ? Par l'argent !

Ils luttent pour le poste et peut-être qu'ils vont perdre leurs mosquées à cause de leur lutte pour arriver à tel poste.

Untel est le président ! Non ! Untel est le président !

Où sommes-nous de Khâlid bnou Al-Walîd qu'Allah l'agrée lorsque 'Omar qu'Allah l'agrée l'a destitué ?

Le chef de toute l'armée et il a mis à sa place Abou 'Oubaydah et donc il (Khâlid bnou Al-Walîd) devient un simple soldat !

"Celui qui est à la garde est à la garde et celui qui est à l'arrière de l'armée est à l'arrière de l'armée"³.

Ici, soyez sur vos gardes quant à ce sur quoi mon frère –qu'Allah lui facilite !– a attiré l'attention : lutter pour l'argent et si vous avez le bonheur d'avoir de l'argent alors mettez-le au service de cette da'wah, mettez-le au service de cette association et au service de ce qui lui amène du bien et qui multiplie ses efforts.

Et si un bienfaiteur offre en legs pieux une maison ou immeuble ou une ferme ou une terre pour Dâr Al-Hadîth alors qu'il le fasse !

Deux choses à Médine :

La première : Dâr Al-Hadîth à Médine qui a été fondée par Ad-Dahlawî et l'a donnée en legs pieux sème aujourd'hui beaucoup de bien pour Dâr Al-Hadîth sous l'égide de certains gens de science.

Précédemment c'était notre cheikh Cheikh 'Omar –qu'Allah lui fasse miséricorde– 'Omar bin Mohammad Foulâtah et maintenant c'est le petit-fils de celui qui l'a fondée qui la gère et c'est le frère Ahmad Ya'qoub Ad-Dahlawî qu'Allah le récompense en bien et il fait partie

³ N.d.t : Rapporté par Al-Boukhârî dans son Authentique d'après Abou Hourayrah.

des bons frères et il est celui qui la gère. Celui qui l'a fondée est de l'Inde et aujourd'hui elle sème : il y a des hôtels et des appartements.

Dâr Al-Hadîth n'a besoin d'aucune aide et donc si des gens parmi les commerçants parmi ceux qui veulent (satisfaire) Allah et veulent la Demeure de l'Au-Delà peut donner en legs pieux une partie de leur argent à cette association avec des conditions légiférées connues alors qu'ils le fassent !

Et par Allah ! C'est ce qui reste !

Et c'est ce à quoi nous appelons dans toutes les villes et nous y appelons dans toutes les villes avec les conditions que nous avons expliquées et que nous avons indiquées.

La deuxième chose que j'ai voulu donner comme exemple à ce sujet :

L'association de mémorisation du Coran à Médine : j'y ai été élu membre il y a près de 25 ans et elle n'avait aucune source (de revenus) et on visitait certains commerçants et certains bienfaiteurs afin de récolter de l'argent pour cette association.

Des legs pieux ont été donnés pour cette association et elle a commencé par acheter des terres puis il y a eu des legs pieux.

Allez-vous le croire ? Maintenant elle aide d'autres associations de mémorisation du Coran et moi je vous parle en connaissance de cause car je suis un membre de cette association.

Il nous incombe donc de ne pas exagérer au sujet de certaines affaires et donc empêcher les gens d'accéder au bien et aussi nous devons être sur nos gardes sur le fait que les choses se mélangent et ne soient pas claires".

Cheikh Mohammad bin Ramzân Al-Hâjirî:

"Aussi ce qui est rapporté de certains parmi les gens de science et de préséance qu'ils font ce détail et pour preuve de cela le fait que certains d'entre eux lorsqu'on les a appelés (au téléphone) ont participé aux rencontres organisées par cette association.

Vrai ou pas ?

Qu'Allah vous bénisse !".

Source :

<http://ar.miraath.net/audio/3327>

Conférence au Maroc à Agadir de 1433 h.

A partir de 42min24sec.